



SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

SEANCE PUBLIQUE.

PRESENTS : MM. Wart E., Bourgmestre-président ;
Barridez P., Lemmens A., Lardinois M., Jenaux P., Echevins ;
Vanbeneden M.-C., Présidente du CPAS ;
Robbeets J.-P., Megali H., Art J.-L., Mathelart A., Drapier L., Cuvelier P.,
Mabille M., Vanhollebeke-Meurs N., Allart J.-J., Breton J., Davaux-Chartier J.,
Corbisier-Loriau M.-C., De Conciliis G., Charlet C., Conseillers communaux
Wallemacq B., Directeur général.

EXCUSÉS : MM. Vanderzeypen D., Perin M., Conseillers communaux.

OBJET. **3e Opération de développement rural - Composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Désignation des représentants du Conseil communal - Complément**

20170918 - 1593

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin relatif au développement rural;

Vu l'accord de principe du Conseil communal du 17 juin 2013 sollicitant le gouvernement wallon pour entamer une troisième opération de développement rural avec l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie;

Vu l'accord de Monsieur le Ministre compétent, René Collin dans son courrier du 27 février 2015;

Vu la nouvelle convention d'accompagnement signée avec la Fondation Rurale de Wallonie en date du 4 juillet 2016;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 par laquelle le Conseil fixe la composition de la C.L.D.R.;



SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Considérant que la représentation du Conseil communal est fixée comme suit:

NOM	PRENOM
Wart	Emmanuel
Allart	Jean-Jacques
Corbisier - Loriau	Marie-Cécile
Breton	Jérôme
Barridez	Patrick
Charlet	Christèle
Art	Jean-Luc
Mathelart	Anne
Vanhollebeke-Meurs	Noëlle
Megali	Henri

Considérant qu'il y a lieu de répartir ces représentants entre effectifs et suppléants;

Considérant les candidatures déposées par chaque groupe au sein du conseil communal ;

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité;

DECIDE:

Article unique. De compléter la délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 par laquelle le Conseil fixe la composition de la C.L.D.R. et de répartir les 10 représentants du conseil communal entre effectifs et suppléants comme suit :



SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Nom, Prénom	Nom, Prénom
WART Emmanuel	ALLART Jean-Jacques
CORBISIER-LORIAU Marie-Cécile	BRETON Jérôme
BARRIDEZ Patrick	CHARLET Christèle
MATHELART Anne	VANHOLLEBEKE-MEURS Noëlle
MEGALI Henri	ART Jean-Luc

PAR LE CONSEIL :

LE DIRECTEUR GENERAL,

B. WALLEMACQ

LE BOURGMESTRE-PRESIDENT,

E. WART

POUR EXTRAIT CONFORME LE 19 SEPTEMBRE 2017

LE DIRECTEUR GENERAL,

B. WALLEMACQ



LE BOURGMESTRE-PRESIDENT,

E. WART

